

Réformer la loi sur le patrimoine culturel



100%

STATUT

Recommandation transposée

Version 5

Travaux réalisés

- 27 août 2024 : Dépôt du projet de loi n° 8435 modifiant la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel
- 22 décembre 2023 : Entrée en vigueur du 1^{er} règlement grand-ducal de classement comme patrimoine culturel national relatif à la commune de Mersch
- 9 septembre 2023 : Entrée en vigueur du règlement grand-ducal du 26 juillet 2023 portant délimitation de la zone d'observation archéologique
- 7 juillet 2023 : Entrée en vigueur du règlement grand-ducal du 21 juin 2023 déterminant le contenu et les modalités de la formation de base en matière d'utilisation de détecteurs de métaux
- 16 janvier 2023 – 1^{er} mars 2023 : Première enquête publique dans le cadre de la loi du 25 février 2022 : inventaire scientifique du patrimoine architectural de la commune de Mersch
- Mars 2022 : Nomination des membres de la commission pour le patrimoine culturel et de la commission de circulation des biens culturels
- 14 mars 2022 : Entrée en vigueur des règlements grand-ducaux d'exécution de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel, à savoir :
 - 1) Règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant les informations minimales et la documentation de l'inventaire national du patrimoine immatériel ;
 - 2) Règlement grand-ducal du 9 mars 2022 précisant les modalités de la demande et de la délivrance de l'agrément des opérateurs archéologiques, fixant les conditions de demande et d'octroi de l'autorisation ministérielle nécessaire pour accomplir des opérations d'archéologie et déterminant les modalités de saisine et les documents à joindre à la demande de protection d'un élément immeuble relevant du patrimoine archéologique ;
 - 3) Règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant les modalités de saisine et les documents à joindre à la demande de protection d'un bien culturel relevant du patrimoine mobilier comme patrimoine culturel national et les pièces à joindre à la demande d'autorisation d'opérations sur un bien culturel relevant du patrimoine mobilier classé comme patrimoine culturel national ;

- 4) Règlement grand-ducal du 9 mars 2022 relatif aux informations contenues dans l'inventaire du patrimoine architectural et aux pièces à joindre aux demandes d'autorisation des travaux pour un bien immeuble faisant partie d'un secteur protégé d'intérêt national et d'autorisation de travaux sur un bien immeuble classé comme patrimoine culturel national ;
 - 5) Règlement grand-ducal du 9 mars 2022 fixant le programme, la durée et les modalités de contrôle des connaissances de la formation professionnelle spéciale portant sur la recherche et la constatation des infractions à la loi relative au patrimoine culturel ;
 - 6) Règlement grand-ducal du 9 mars 2022 fixant la composition et le fonctionnement de la commission de circulation des biens culturels ;
 - 7) Règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel ;
 - 8) Règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant les modalités de saisine et les documents à joindre à la demande de protection d'un bien immeuble comme patrimoine culturel national
- 3 mars 2022 : Publication d'un guide pratique expliquant les dispositions phares du texte de la loi
 - 3 mars 2022 : Publication de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel
 - 22 février 2022 : Dispense du second vote constitutionnel par le Conseil d'État
 - 10 février 2022 : Premier vote constitutionnel (positif) en séance publique n° 34
 - 12 octobre 2021 : Deuxième avis complémentaire du Conseil d'État
 - 16 juillet 2021 : Adoption de 9 amendements parlementaires par la commission parlementaire
 - 11 mai 2021 : Avis complémentaire du Conseil d'État
 - 9 décembre 2020 : Adoption de 90 amendements parlementaires par la commission parlementaire et transmission au Conseil d'État
 - 30 septembre 2020 - 7 décembre 2020 : Élaboration et discussion d'amendements parlementaires au cours de 12 réunions de la Commission de la Culture de la Chambre des Députés
 - 2020 : Examen des différents avis émis sur le projet de loi n°7473 dont ceux du Mouvement Patrimonial, de l'International Council of Museums (ICOM), de la Chambre des Métiers, du Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (Syvicol), de la Chambre de Commerce, de l'Ordre des Architectes et Ingénieurs-conseil (OAI), de la Chambre des Notaires, de la Commission des Sites et Monuments nationaux (COSIMO) et de l'Association des Musées et Tourisme Ferroviaire ainsi que l'avis du Conseil d'État du 9 juin 2020. Suite à ces avis, diverses réunions de consultation ont eu lieu
 - 3 octobre 2019 : Présentation de l'avant-projet de la loi relative au patrimoine culturel par la ministre de la Culture à la commission parlementaire compétente
 - 30 août 2019 : Dépôt de l'avant-projet de la loi à la Chambre des Députés, document parlementaire n° 7473

Communications officielles

- [23.01.2023 : Jeudi dernier, les citoyens de Mersch ont eu l'occasion de s'informer sur l'inventaire du patrimoine architectural de leur commune](#)
- [17.03.2022 : Réunions d'information et d'échange sur la nouvelle loi relative au patrimoine culturel à Grevenmacher et Ettelbruck](#)
- [03.03.2022 : La nouvelle loi relative au patrimoine culturel est entrée en vigueur](#)
- [21.02.2022 : Réunions d'information et d'échange sur la nouvelle loi relative au patrimoine culturel](#)
- [10.02.2022 : Le projet de loi relatif au patrimoine culturel a été voté par la Chambre des députés](#)
- [01.10.2020 : Sam Tanson a dressé le bilan de la protection et de la conservation du patrimoine architectural au Luxembourg](#)
- [22.07.2019 : Sam Tanson a présenté le projet de loi relatif au patrimoine culturel](#)

Documentation

- [Projet de loi n° 8435 portant modification de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel](#)
- [Les guides du ministère de la Culture 01 : La loi relative au patrimoine culturel](#)
- [Loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel](#)
- [www.patrimoineculturel.lu](#)

Contact

- Beryl Bruck
(+352) 247 76610
beryl.bruck@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 13.01.2025